



obligation du droit d hébergement et de visite du pere

Par **july**, le **06/08/2009** à **14:17**

Bonjour,j'ai divorcé à l'amiable, mon mari a obtenu un droit de visite et d'hébergement de notre fille, classique, un week end sur deux et la moitié des vacances.Mais depuis quelques temps il fait n'importe quoi et porte préjudice à l'équilibre psychologique de la petite.Je voudrais savoir si je peux lui imposer de venir lui chercher et ramener la petite ses week end de garde,et si je peux lui imposer de s'occuper lui même de sa fille plutôt que l'a faire garder toute la journée tous les week end par pleins de personnes différentes alors que je suis disponible alors pour garder ma fille à la maison dans ces cas là.Merci de me répondre rapidement.Je ne sais jamais qui garde ma fille, où elle se trouve, et souffre de pas voir son père même quand elle va chez lui.